

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD} le 22 novembre 2005

Précisions quant au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement

Le 1^{er} juin 2005, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont mis en application le Règlement 81-106, au moyen duquel elles introduisirent le concept de « fonds d'investissement », lequel comprend à la fois les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement à capital fixe.

Dans le cadre de la mise en place du Règlement 81-106, l'expression « organisme de placement collectif » a été remplacée par « fonds d'investissement » dans l'ensemble du logiciel SEDAR. Tout émetteur de type « O.P.C. » assujéti au dépôt dans SEDAR doit désormais créer un profil d'émetteur de type « Groupe d'O.P.C. » et un profil de type « Fonds d'investissement », puis déposer ses documents à titre d'émetteur de fonds d'investissement. Un émetteur assujéti au dépôt dans SEDAR qui est un fonds d'investissement à capital fixe en vertu du Règlement 81-106 ou un organisme de placement collectif non conventionnel doit désormais créer un profil de type « Autre émetteur » et déposer ses documents à titre d'autre émetteur.

Certains fonds d'investissement à capital fixe ont créé des profils d'émetteur de type « Fonds d'investissement », alors qu'ils auraient simplement dû créer des profils de type « Autre émetteur ». Ces émetteurs doivent maintenant créer de nouveaux profils de type « Autre émetteur ».

Dépôts erronés dans SEDAR

Si vous êtes un émetteur de type « Fonds d'investissement » et que vous avez créé un profil erroné dans SEDAR, CDS INC. n'est pas en mesure de transférer les documents déposés d'un profil d'émetteur de type « Fonds d'investissement » à un profil de type « Autre émetteur ». **Nous vous recommandons de créer un profil adéquat de type « Autre émetteur » dans SEDAR et, à l'avenir, de déposer tous vos documents à l'aide de ce profil. Un émetteur dans cette situation devrait par ailleurs déposer un communiqué de presse afin d'informer quiconque aurait à consulter les documents antérieurs que les précédents dépôts ont été effectués au moyen d'un profil d'émetteur de type « Fonds d'investissement ».**

Seuls les profils de type « Autre émetteur » sont dupliqués du système SEDAR au système SEDI. Les profils de type « Groupe de fonds d'investissement » et « Fonds d'investissement » ne sont pas dupliqués au système SEDI. Un émetteur de type « O.P.C. », dont les initiés sont tenus de déposer des déclarations d'initiés dans SEDI, doit créer un profil de type « Autre émetteur » dans SEDAR aux seules fins de la duplication du profil à SEDI et du dépôt des déclarations par les initiés. **Un émetteur de type « O.P.C. » ne doit pas utiliser un tel profil de type « Autre émetteur » pour effectuer ses dépôts dans SEDAR.** Les dépôts effectués dans SEDAR par des investisseurs de type « O.P.C. » doivent l'être au moyen d'un profil d'émetteur de type « Fonds d'investissement » et « Groupe de fonds d'investissement ». Veuillez consulter la section 3.1.3 de l'Avis 55-310 du personnel des ACVM, intitulé *Questions et réponses concernant le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*, afin d'obtenir une description plus détaillée de ce processus.

Le profil de type « Autre émetteur » créé par le fonds d'investissement susmentionné doit être public dans SEDAR avant sa duplication à SEDI. Nous recommandons au déposant de communiquer avec le Service d'assistance de CDS INC. afin de demander à ce que son profil de type « Autre émetteur » soit rendu public. Au terme de ce processus, le fonds d'investissement possédera deux profils SEDAR sous le même nom d'émetteur : un de type « Autre émetteur » et

l'autre, de type « Fonds d'investissement ». Ces deux profils seront affichés dans le site Web SEDAR, à l'adresse www.SEDAR.com, mais un seul d'entre eux sera affiché dans le site Web SEDI, à l'adresse www.SEDI.ca.

Frais d'utilisation annuels

Tous les émetteurs assujettis au dépôt dans SEDAR paient des frais d'utilisation annuels. Ces frais d'utilisation sont acquittés par l'émetteur au moment du dépôt de ses états financiers annuels dans SEDAR.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant local du Service à la clientèle SEDAR ou avec le Service d'assistance de CDS INC. au 1 800 219-5381

CDS INC. 2005 Tous droits réservés.

CDS INC. 85 Richmond St. W., Toronto, Ontario M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée aux termes d'une licence d'exploitat